

## Palau, dernier pays en date à ratifier le pacte mondial contre la pêche illicite

Première nation du Pacifique à adhérer à l'accord international sur les mesures du ressort de l'Etat du port

Palau est le dernier en date d'un nombre croissant de pays – et le premier état insulaire du Pacifique – à ratifier l'accord international de lutte contre la pêche illégale, qui prive l'économie mondiale de 23 milliards de dollars chaque année et compromet la biodiversité et la sécurité alimentaire dans de nombreux pays.

«Je me réjouis de l'adhésion de Palau, le tout premier état insulaire du Pacifique, à l'accord international sur les mesures du ressort de l'Etat du port», a déclaré le Directeur général de la FAO José Graziano da Silva, lors d'une rencontre avec le Président de Palau en marge de la Conférence des Nations Unies sur le climat à Paris (COP21). «J'espère que cela encouragera d'autres petits états insulaires à en faire de même, étant donné qu'ils sont fortement tributaires des pêches et, par conséquent, particulièrement vulnérables face aux effets négatifs de la pêche illicite», a-t-il ajouté.

«Nous nous réjouissons de ce partenariat avec la FAO pour renforcer nos efforts communs de lutte contre la pêche illégale», a indiqué le Président de Palau Tommy Remengesau, en ajoutant que ces mesures soutiendront les efforts de plus vaste envergure du pays de conservation et de gestion de ses stocks ichthyques et de sa biodiversité.

Les mesures de l'Etat du port fixent des normes pour l'inspection des navires étrangers entrant dans le port d'un autre état. Surtout, elles permettent à un pays de bloquer les bateaux soupçonnés de pratiquer la pêche illicite, et d'empêcher ainsi les prises illégales de pénétrer sur les marchés locaux et internationaux.

Les pratiques de pêche illégale, non déclarée et non réglementée pourraient représenter jusqu'à 26 millions de tonnes de poisson chaque année, soit plus de 15 pour cent du total de la production mondiale.

### **Impulsion croissante**

Palau est le 15<sup>ème</sup> pays à adhérer à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée adopté par les Etats membres de la FAO en 2009. La Somalie a précédé de peu la petite île dans le courant du mois.

Pendant ce temps, un certain nombre de pays sont en voie de les rejoindre, ce qui laisse espérer que le traité pourrait prendre effet dès l'année prochaine. L'accord stipule qu'il entrera en vigueur une fois que 25 Parties seront impliquées.

Afin d'aider des Etats tels que Palau et la Somalie à renforcer leurs capacités de mise en application de l'accord, son article 21 prévoit un fonds d'assistance spécial pour les pays en développement.

Les mesures de l'Etat du port ne se contentent pas de protéger les intérêts économiques – elles sont également cruciales pour protéger la sécurité alimentaire locale et la santé des océans en combattant les types de pêche menaçant la gestion durable des stocks halieutiques.

### **Des océans en bonne santé, clé du développement**

La conservation des océans est également un élément clé des objectifs de développement à long terme, comme l'a souligné M. Graziano da Silva durant la Conférence *Notre Océan* qui s'est tenue récemment à Valparaiso (Chili): «La santé de notre planète et de notre sécurité alimentaire dépend de comment nous traitons 'le monde bleu'», a affirmé le Directeur général, en ajoutant qu'il est «essentiel» d'encourager les Etats à prendre part à l'Accord relatif aux Mesures du ressort de l'Etat du port et à remplir leurs obligations internationales comme précisé dans les Directives sur la conduite de l'Etat du pavillon.

S'adressant à la Conférence sur le climat ce lundi, le Président Remengesau a rappelé au public le stress qu'ajoute le changement climatique à la santé des océans. «Certains des effets les plus délétères du changement climatique pour le Pacifique porteront sur les environnements marins – ce qui explique pourquoi Palau travaille sans relâche à protéger notre océan», a-t-il dit.

L'adoption de l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port est déterminante pour le succès du sanctuaire marin national récemment créé à Palau, selon le Président. «Il englobe toute notre zone économique exclusive et comprend une zone où la pêche est totalement interdite, qui s'étend sur plus de 500 000 km<sup>2</sup>», soit une superficie plus ou moins équivalente à la taille de la France, couvrant quelque 80 pour cent de la ZEE de Palau. Les 20 pour cent restants servent aux fins domestiques pour assurer la sécurité alimentaire des populations, a expliqué le Président.

Et d'ajouter : «Les réserves marines étendues sont fondamentales pour permettre à la biodiversité marine et aux stocks de poisson de se reconstituer, au profit de notre région et du monde entier, en aidant les océans à conserver leur fonction essentielle de puits de carbone».

Source : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/351134/icode/>